



## TABLE-RONDE

# LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES LE LONG DES COURS D'EAU

23 NOVEMBRE 2010

ALAIN TRUSSART

PRESIDENT DU CONTRAT DE RIVIERE

**L'amélioration de l'état de nos cours d'eau est sensible dans les vallées qui sont équipées d'infrastructures d'assainissement** (mise en oeuvre des PASH). Par ailleurs, **des programmes visant à associer le monde agricole** commencent aussi à porter leurs fruits le long des cours d'eau (PGDA, MAE). **D'autres initiatives** sont mises en place pour **informer et sensibiliser les habitants et les riverains** à l'impact de leurs activités et de leurs habitudes sur l'écosystème rivière.

Il n'en demeure pas moins que **beaucoup de situations infractionnelles sont encore relevées** au niveau des lits mineurs, des berges et des lits majeurs des cours d'eau.

**Ces infractions compromettent les efforts réalisés** et ralentissent l'efficacité des différents programmes et mesures de réhabilitation.

**Le Contrat de rivière est un acteur parmi beaucoup d'autres dans la résolution des infractions le long des cours d'eau.**

En tant que plateformes de rencontre entre les différents acteurs publics et privés de l'eau, les Contrats de rivière inscrivent la résolution des atteintes le long des cours d'eau **dans leurs programmes d'actions pluriannuels.**

Selon leurs compétences et leurs moyens, les différents partenaires des Contrats de rivière s'engagent en effet à **résoudre progressivement les atteintes constatées.** Plus globalement, la lutte contre les incivilités environnementales devient un objectif en soi.

Les Contrats de rivière présentent aussi la mission de **rassembler l'ensemble des données en matière d'atteintes le long des cours d'eau.** Le nouveau cadre légal qui les concerne leur impose en effet de constituer, puis de mettre à disposition des acteurs de terrain, **une base de données qui intègre les différents types de points noirs à l'échelle de leur sous-bassin.**

Cet apport des Contrats de rivière pour collecter les observations de terrain vient **compléter l'apport des visites annuelles aux cours d'eau, effectuées par les différentes administrations gestionnaires des cours d'eau.**

Dès 2007, la perspective d'un nouveau cadre législatif en matière de délinquance environnementale a tout naturellement fait débat au sein du Contrat de rivière Dyle-Gette. La question soulevée par les partenaires étant :

**Comment tirer profit du nouveau Décret « délinquance environnementale » pour lutter contre les atteintes constatées le long des cours d'eau ?**

**S'en est suivi** une enquête auprès de nos communes partenaires, puis la constitution d'un groupe de travail sur le sujet et enfin la préparation de cette table ronde élargie.

En organisant cette matinée de rencontre, **le Contrat de rivière Dyle-Gette souhaite saisir l'opportunité du nouveau Décret "délinquance environnementale"**, pour favoriser le développement d'une **vision commune** en matière de lutte contre les infractions environnementales le long des cours d'eau. Les **spécificités de chaque partenaire** intervenant dans cette lutte sont à prendre en considération.

Après bientôt deux ans d'application du Décret, il nous a semblé utile de se réunir pour :

- **faire un état des lieux de la situation**
- **donner la possibilité aux acteurs de terrain de faire part de leur expérience**
- **échanger nos points de vue**
- **coordonner nos efforts**
- **formuler des propositions pour améliorer l'outil mis en place**

Pour cela, nous avons choisi de **travailler en deux temps durant cette matinée :**

- d'abord **un moment consacré à l'information**, sous la forme d'exposés qui permettront de recadrer le sujet et de communiquer des expériences;
- ensuite, une table ronde proprement dite, **moment d'échanges constructif entre les différents acteurs concernés.**

Des moments de **questions-réponses avec la salle** sont prévus aussi.

**Remerciements aux personnes** qui se sont investies dans l'organisation de cette rencontre :

- 1) de **nouveaux partenaires** pour le Contrat de rivière :
  - l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (qui nous aider à préparer le programme de cette rencontre)
  - le Département de la Police et des Contrôles, au sein du Service Public de Wallonie
  - les fonctionnaires sanctionnateurs des Provinces de Luxembourg et de Liège

2) **nos partenaires locaux** qui ont, une fois de plus, répondu à notre invitation en acceptant de venir s'exprimer aujourd'hui (Communes de Beauvechain, Jodoigne et Lincent, Zone de Police Orne-Thyle)

3) **La Direction des cours d'eau non navigables** au sein du Service Public de Wallonie

4) **Un merci tout particulier à trois personnes:** **Augustin Smoos** (pour l'animation de la table ronde), **Jean-Marie Tricot** (pour les conclusions qu'il a accepté de tirer en fin de matinée) et à **Isabelle Delgoffe** (pour son énergie et son dynamisme en tant que chargée de projet à la Cellule de coordination du Contrat de rivière)

Wavre, le 23 novembre 2010

*Alain TRUSSART*  
Président du Contrat de rivière

Domaine du Belloy  
Chaussée de Louvain 351  
1300 Wavre

Tél : 010/23.60.31  
Courriel : [contactdpbelloy@brabantwallon.be](mailto:contactdpbelloy@brabantwallon.be)  
Web : [www.dd-bw.be](http://www.dd-bw.be)